

# RÉSERVER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

## Informations complémentaires sur nos conditions d'annulation

### En règle générale :

Vous pouvez à tout moment avant le début de votre séjour annuler votre réservation. Dans ce cas, les frais de résolution applicables sont ceux définis dans nos conditions générales de vente jointes à votre contrat de réservation. Celles-ci sont consultables sur notre site Internet : <https://reservation.larosiere.net/conditions-generales-vente.html>

### En présence de circonstances exceptionnelles liées à la covid :

**Pour l'hiver 2022-2023 les conditions exceptionnelles d'annulation sans frais liées à la COVID sont les suivantes :**

**Annulation sans frais\*** pour toute restriction gouvernementale de voyage liée à la COVID et toute décision gouvernementale pour lutter contre la COVID :

- Toute restriction générale de déplacement entre le lieu de résidence et La Rosière, « quarantaine » obligatoire ou confinement empêchant un séjour touristique
- Fermeture de la station de La Rosière ou de la résidence réservée pour raisons sanitaires

**Ces mesures doivent être en vigueur au moment de votre séjour.**

*\*exception faite des frais de dossier 15 € et de l'assurance annulation de séjour (4% du montant de la location) que vous pouvez souscrire au moment de votre réservation avec nos services et qui vous couvre notamment sur les risques suivants (accident, licenciement, interruption de séjour, dommages aux biens, conséquences individuelles de la COVID-19...etc)*

**Attention**, certaines activités habituellement ouvertes pourraient être fermées par décision administrative (bars, restaurants, cinéma, patinoire, piscines et spas, liaison franco-italienne ou autres activités). Un couvre-feu peut également être mis en place. Cela ne constitue pas un motif de dédommagement ou d'annulation sans frais.

**Justificatifs** : - Extrait de documents ou sites officiels de la préfecture ou du pays du client pour les raisons de confinement, restriction de circulation ou quarantaine.

- **Exclusions** :

- Toute demande de remboursement dont le motif était connu au moment de la réservation (quarantaine déjà en vigueur, frontières fermées, confinement...)

- Toute demande liée à la non ouverture des remontées mécaniques sauf en cas de réservation d'un séjour tout compris hébergement + remontées mécaniques pour lequel l'annulation sans frais reste valable.

- **Assurance annulation** :

Les conséquences individuelles de la covid ne donnent pas droit à l'annulation sans frais mais sont couvertes par notre assurance annulation optionnelle. (Voyageur atteint du COVID, ou testé positif dans les 7 jours qui précèdent son séjour, voyageur bloqué suite à un refus d'embarquement lors de son voyage pour température corporelle élevée)

**Ces conditions s'appliquent sur tous les hébergements et les prestations identifiés par ce logo :**

